

Membre du Corps Germanique dont la puissance peut encore être utile à la Cause Protestante. Sa Maj. Prussienne déclare « Qu'elle plaint de » tout son cœur la situation du Roi de Polo- » gne, Electeur de Saxe: Que ses sentimens » pour ce Prince sont toujours les mêmes: » qu'il n'eût pas été exposé aux embarras qu'il » éprouve, s'il avoit eu moins de facilité à prê- » ter l'oreille aux suggestions par lesquelles on » l'avoit entraîné dans un projet que lui-même » devoit favoriser, & qu'il constoit clairement » par les preuves en question, que si le passage » pour l'Armée Prussienne par l'Electorat de » Saxe eût été accepté sur le pied que la Cour » de Dresde proposoit, à peine cette Armée » seroit entrée en *Silesie*, ou en *Bohème*, que » celle de Saxe en liberté d'agir, seroit entrée » dans les Provinces de Sa Maj. Prussienne, » pour s'y assurer des dépouilles que cette inva- » sion subite lui auroit procuré le moyen de » s'approprier. »

Elle assure que non-obstant un grief si bien fondé, elle accomplira en tout point sa première Déclaration, & remettra toutes choses dans l'Electorat de Saxe sur l'ancien pied, dès-que les affaires changeront de face, & que l'animosité fera place aux voyes de calme & de pacification, auxquelles Sa Maj. Prussienne fera toujours prête de donner les mains, dès-qu'il pourra en résulter le rétablissement d'une paix solide, constante & durable.

Dans cette Protestation, qui est très-ample, on combat les argumens du Conseil-Aulique de l'Empire, par ceux que produisent les exemples antérieurs, tels, dit-on, « que la guerre » que l'Impératrice-Reine eut avec le feu Em-